

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril, à dix-sept heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois avril deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence du doyen d'âge Monsieur Jean-Pierre PEYRARD.

En exercice :	55
Présents :	48
Absents :	7
Absents AVEC pouvoir	6
Absents SANS pouvoir	1

Etaient présents :

Mme ABRAN Daisy	Mme FARAVEL-GENESTON Nathalie	Mme MILESI Véronique
Mme ARAGONES Claire	M. FONTANARAVA Eric	Mme MONTENOIS Isabelle
M. BATOUX Philippe	M. FREDIN Grégory	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme BLANCHET Fabienne	M. GERAULT Jean-Pierre	M. NOUVEAU Michel
M. BLANC Gérard	Mme GREGOIRE Sylvie	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BLANES Patrick	M. GUILLOT Philippe	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BOËS Fabrice	Mme HAQUET Sonia	Mme PONCE Ondine
Mme COLOMBO Dominique	Mme JAUFFRET Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
Mme CRESP Delphine	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
M. DALVERNY Bernard	M. KITAEFF Richard	Mme STELLA Aurore
M. DAUDET Gérard	M. LAFFORGUE David	Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme DAUPHIN Mathilde	M. LIBERATO Fabrice	M. TERANNE Pascal
Mme DECHER Martine	M. MALOSTO Jean-Pierre	M. TOUACHE Thierry
M. DERRIVE Eric	Mme MARTIN Bénédicte	M. VILLA José
Mme DOSSART Amandine	M. MAUREL Frédéric	M. VOLLAIRE Olivier

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte	ayant donné pouvoir à M. TOUACHE Thierry
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice
Mme FASSETTA Véronique	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme LECAUDEY Aurélie	ayant donné pouvoir à Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme TABOULET Philippe	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine


Absents excusés :

Absents non-excusés :

Mme AUDIBERT Danielle

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde

	République française 2026/ ... Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 avril 2026

N° 2026-025	AFFAIRES GENERALES – Election du Président de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération
-------------	--

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-7, L2122-8, L5211-1, L5211-2 & L5211-9 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 portant recomposition du conseil communautaire.

Le Président de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération est l’organe exécutif de l’établissement public. Il prépare, exécute les délibérations du conseil communautaire. Il est l’ordonnateur des dépenses et prescrit l’exécution des recettes. Il est aussi le chef des services de l’établissement et le représente en justice.

Son élection suit les mêmes règles que celles prévues pour le Maire à l’article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Président est ainsi élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après désignation de deux scrutateurs par le Président de l’assemblée, Madame Claire Aragonès et Madame Mathilde Dauphin le conseil communautaire sera invité à procéder à l’élection du Président dans les conditions réglementaires.

Monsieur Jean-Pierre PEYRARD, le Président doyen d’âge, déclare le scrutin ouvert et procède à l’appel à candidature.

M. Gérard Daudet présente sa candidature.

Il est procédé au déroulement du vote. Chaque conseiller communautaire remet dans une enveloppe fermée, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote (a)	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) (b)	54
Nombre de suffrages déclarés blancs (c)	7
Nombre de suffrages déclarés nuls (d)	-
Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	47
Majorité absolue <i>(La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.)</i>	24

INDIQUER LE NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS
DAUDET Gérard	47

M. Gérard Daudet ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été immédiatement installé.

M. Gérard Daudet a déclaré accepter d’exercer cette fonction.

Le Conseil Communautaire,

Vu le procès-verbal de l’élection du président annexé à la présente délibération ;

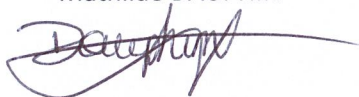
Vu les résultats du scrutin :

- DECIDE de proclamer Gérard DAUDET Président de la communauté et le déclare installé ;
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 10 avril 2026

La Secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Le Président, Doyen d’âge,

Jean-Pierre PEYRARD

